

## Que faire en cas d'Incendie ?



Un incendie d'habitation se déclare toutes les 2 minutes en France.

L'incendie d'habitation est un accident domestique majeur : il concerne toutes les personnes présentes sur les lieux. Il implique rapidement le voisinage si aucune mesure n'est prise pour en limiter la propagation : on peut être victime d'un incendie d'habitation alors qu'il ne s'est pas déclaré chez soi.

L'incendie d'habitation est un accident grave : les fumées toxiques et caustiques mettent en péril les fonctions vitales de toutes les personnes présentes dans le lieu où il se déclare, dès les premières minutes.

### Les principales règles en cas d'incendie sont :

1. Alertez les secours et donnez les informations adéquates;
2. Alertez les occupants de la maison ou de l'immeuble;
3. Essayez d'éteindre l'incendie avec les moyens en votre possession
4. Evacuez la maison et rendez-vous sur le lieu de rassemblement prévu
5. Assurez-vous qu'il ne manque personne et que les locaux ont été complètement évacués

### Quelques règles à suivre en cas de feu :

- ▶ ne jamais ouvrir une porte avant d'avoir vérifié si elle est chaude
- ▶ toucher la porte avant de tenter de l'ouvrir et si elle est chaude, sortir par une autre issue si vous le pouvez. Une porte chaude peut signifier que le feu est de l'autre côté.
- ▶ Ramper sous la fumée et rester près du sol jusqu'à un lieu sûr si la pièce est remplie de fumée.
- ▶ Si les cheveux ou les vêtements de quelqu'un prennent feu, il faut étouffer les flammes avec une serviette, une couverture ou autre chose d'épais OU encore arrêter et se rouler par terre pour étouffer les flammes.

Si un incendie se déclare chez vous : RESTEZ CALME ! Donnez l'alerte et faites sortir tout le monde. Ne perdez pas de temps à habiller les enfants, enrroulez-les plutôt dans leur couverture s'il fait froid. Appelez le 18 d'un endroit sûr, sans attendre.

Ne retournez jamais à l'intérieur d'un bâtiment en feu.